

[Transcript] Les actus du jour - Hugo Décrypte / Le site "Rencontre Ados" fait polémique, Trump publie sa photo judiciaire sur X, ... Actus du jour

En France, le site rencontre Ado, qui compte déjà près de 300 000 utilisateurs, est accusé de permettre à des pédocriminelles d'entrer en contact avec des mineurs. Il est évidemment sous le feu des critiques, le gouvernement a réagi et ce jeudi, Google a décidé de supprimer l'application de son Google Play Store, le seul magasin d'application où elle était disponible puisque l'Apple Store ne le propose pas. Mais tout de même, le site reste disponible directement sur Internet. Alors on a fait le test nous-mêmes et vous allez le voir, c'est assez inquiétant. Salut c'est Hugo, j'espère que vous allez bien, c'est donc le sujet à la une des actualités du jour. Alors pour commencer, qu'est-ce que c'est que ce site rencontre Ado ? Déjà sans même imaginer les pires scénarios, le principe même du site Internet peut mettre mal à l'aise, puisqu'il permet à des personnes âgées de 13 à 25 ans de discuter et potentiellement donc de se rencontrer. Évidemment, en soi, rien n'interdit à un adulte de 25 ans de parler à un ado de 13 ans et un verbatim d'ailleurs. Cela dit, en page d'accueil de ce site, il est écrit que rencontre Ado peut permettre de trouver l'amour. On est donc clairement sur un site notamment de rencontres amoureuses et forcément avec une tranche d'âge aussi large, ça pose déjà problème. Et pour bien comprendre à quel point les risques sont nombreux, on a essayé avec mon équipe de créer un faux profil. Alors en l'occurrence, pas de photo ni rien sur le profil, juste un prénom, Léa, et un âge 14 ans. Et déjà, première surprise, il n'y a aucun contrôle d'identité ou d'âge. Il suffit donc, comme c'est le cas d'ailleurs sur d'autres réseaux sociaux, de renseigner son prénom, son âge, son orientation sexuelle, notamment la couleur des yeux, mais aussi la corpulence. Ce que ça veut dire donc, c'est qu'un adulte de 50 ans par exemple peut donc se faire passer sans problème pour Léa 14 ans sur ce site de rencontre pour adolescent, le tout sans qu'il n'y ait aucune vérification et le tout donc sur un site pour ado. En l'occurrence, avec le compte qui a été créé par l'équipe, au bout de 15 minutes, il y avait déjà 4 demandes d'ajout, dont des profils d'hommes majeurs. Par ailleurs, un jeune qui se présente officiellement comme mineur, 16 ans en l'occurrence, et sans que l'on sache réellement du coup si c'est un jeune, nous fait très rapidement une demande à connotation sexuelle. Au bout de 2 heures, 12 conversations ont été reçues, des conversations et des messages qui viennent d'hommes, sans donc que le profil ne change, je rappelle donc que c'est un profil sans photoprofil notamment, et certains messages sont entre guillemets normaux, mais d'autres dérivent rapidement vers des questions comme qu'est-ce que tu cherches ici, ça te dérange pas les hommes plus vieux ou encore est-ce que tu as

[Transcript] Les actus du jour - Hugo Décrypte / Le site "Rencontre Ados" fait polémique, Trump publie sa photo judiciaire sur X, ... Actus du jour

Snapchat.

On a laissé le compte ouvert donc seulement quelques heures, mais de nombreux médias ont poussé la chose plus longtemps et sont rapidement tombés sur des propositions de majeurs à caractère sexuel, par exemple des demandes de photos dénudées ou encore de relations sexuelles tarifées pour des mineurs donc,

bref les risques de dérives et de pédocriminalité sont absolument immenses, et ce alors que l'application revendique aujourd'hui 285 000 utilisateurs.

Mais alors maintenant qu'on sait tout ça et tous les risques potentiels, est-ce que le site peut être interdit ?

Et bien en fait c'est pas forcément évident,

en effet le site en soi dans son principe de base n'est pas illégal,

ce qui est illégal en fait c'est les contenus potentiels qu'on va retrouver dessus.

Par exemple évidemment un majeur qui fait une proposition sexuelle à une personne mineure de moins de 15 ans,

c'est quelque chose d'illégal, autrement dit la fermeture du site n'est pas évidente,

mais l'enjeu c'est donc un enjeu de modération et surtout de sanction

pour s'assurer que la loi soit bien appliquée et qu'il n'y ait pas des comportements illégaux directement sur cette plateforme.

Et c'est peut-être là le problème majeur aujourd'hui,

l'application revendique seulement 3 modérateurs pour environ 285 000 utilisateurs selon des informations de BFM TV.

Et aujourd'hui le site est bien connu des enquêteurs de la plateforme Farros.

Farros c'est une plateforme de l'Etat qui sert à signaler des contenus ou alors des comportements en ligne qui sont illicites.

Depuis sa création en 2006, Rencontre Radio a déjà fait l'objet de 409 signalements selon le ministère de l'Intérieur.

Alors qu'est-ce qui peut être fait ?

Eh bien il faut savoir qu'au mois de juillet, une loi a été votée pour obliger les réseaux sociaux et les sites internet, quand c'est nécessaire, à vérifier l'âge de leurs utilisateurs

et de recueillir par ailleurs le consentement des parents quand des utilisateurs de moins de 15 ans s'inscrivent sur le site.

Et concrètement, si la plateforme ne respecte pas cette règle,

eh bien elle devra payer une amende allant jusqu'à 1% de son chiffre d'affaires mondial.

A noter aussi qu'il y a des questions d'application de cette loi dans ce cas précis.

En effet, Rencontre Radio est un site qui est établi en Belgique, autrement dit, pas en France, ce qui peut donc rendre difficile certaines poursuites.

En effet, pour la question de la vérification de l'âge, il y a une question très simple.

Comment est-ce que les sites vont faire ?

C'est une question qui est posée notamment pour les sites pour adultes, les sites de contenu pornographique.

Sur ces sites-là, en théorie, il doit y avoir un contrôle de l'âge.

Sauf que, eh bien dans l'effet, il n'y a pas de contrôle aujourd'hui.

[Transcript] Les actus du jour - Hugo Décrypte / Le site "Rencontre Ados" fait polémique, Trump publie sa photo judiciaire sur X, ... Actus du jour

Il suffit de cliquer et de dire oui, on est majeur pour pouvoir accéder à ce genre de site. Alors, il y a des systèmes qu'on dit tiers, donc des applications qui peuvent permettre de le faire en théorie, en vérifiant par exemple l'âge de la personne via une pièce d'identité, une carte bancaire ou autre, sauf que les sites pour adultes ne l'ont toujours pas mis en place, et ça semble encore plus délicat pour les autres sites internet. Par ailleurs, concernant la question de l'autorisation parental pour s'inscrire à un site, de la même façon, là c'est assez flou. En effet, s'il n'y a pas de vérification de l'âge, qu'est-ce qui empêche une personne mineure de dire qu'elle est majeure ou qu'elle a plus de 15 ans, et inversement, qu'est-ce qui empêche une personne très âgée de dire qu'elle est mineure. Bref, beaucoup de flou aujourd'hui sur la façon dont cette loi peut être appliquée dans des cas précis comme celui-ci. En tout cas, Jean-Noël Barrault, le ministre délégué au numérique, a saisi la justice concernant ce site précisément. Il a aussi rappelé sur FranceInfoTV que des propositions sexuelles par des adultes à des mineurs sont passibles de 2 ans de prison. Voilà pour ce sujet, je vous mets des liens en description, je vais me vouler en savoir plus. Je vous laisse avec Léa aujourd'hui pour les actualités en bref et je reviens juste après. Merci Hugo et bonjour à tous, on commence avec cet actu. L'ancien président américain Donald Trump a été soumis ce jeudi à une prise de photo d'identité judiciaire dans une prison d'Atlanta aux États-Unis. Alors, on appelle cette photo un mugshot et c'est historique puisque c'est la première fois qu'un ancien président américain en fait une. Concrètement, cette photo a été prise alors que Donald Trump a été brièvement en état d'arrestation dans cette prison d'Atlanta parce qu'il est accusé d'avoir tenté de manipuler les résultats de la présidentielle américaine de 2020. Elle a finalement été libérée après avoir payé une caution de 200 000 dollars, ce qui correspond plus ou moins à 185 000 euros. Une fois libérée, il a d'ailleurs fait son retour sur X après 2 ans d'absence en publiant sa photo avec la légende « Ne vous rendez jamais ». Donald Trump a également dénoncé, je cite, un simulacre de justice. Deuxième actu à Mayotte, un département d'outre-mer situé dans l'océan indien. L'eau sera coupée 2 jours sur 3 dès lundi sur l'ensemble de l'île, même si certaines grandes villes auront des coupures moins importantes. Cette décision a été annoncée par le préfet de Mayotte car l'île subit actuellement une très forte sécheresse. Le but, c'est donc de faire durer les réserves d'eau jusqu'à la prochaine saison des pluies en fin d'année car l'approvisionnement en Haute-Sétille dépend principalement des eaux de pluie. Troisième actu, le Digital Services Act est entré en vigueur ce vendredi. En fait, il s'agit d'une loi européenne qui a notamment pour but de protéger les citoyens en limitant la désinformation en ligne et les propos éneux.

[Transcript] Les actus du jour - Hugo Décrypte / Le site "Rencontre Ados" fait polémique, Trump publie sa photo judiciaire sur X, ... Actus du jour

Cette loi concerne 19 grandes entreprises comme Amazon, Facebook, TikTok, X et YouTube.

Concrètement, ces sites doivent maintenant notamment proposer à leurs utilisateurs un outil pour signaler facilement les contenus illicites et les retirer rapidement.

Ils n'auront aussi plus le droit de faire de la publicité ciblée auprès des mineurs.

Si ces entreprises ne respectent pas cette loi, elles pourront recevoir une amende qui peut atteindre jusqu'à 6% de leurs chiffres d'affaires mondiales.

Et si les infractions se répètent, elles peuvent même être interdites temporairement au sein de l'Union européenne.

Quatrième actu, l'ancien président français Nicolas Sarkozy sera jugé en 2025 dans l'affaire du financement libyen de sa campagne pour l'élection présidentielle de 2007.

Concrètement, Nicolas Sarkozy est accusé d'avoir financé sa campagne de 2007 grâce à des financements illégaux de la part du régime du chef de l'État de la Libye de l'époque, Mohamad Qaddafi.

Le procès durera 4 mois et 12 autres personnes seront jugées avec lui, on vous tiendra au courant.

Cinquième actu, une femme sur deux a déjà été victime de harcèlement ou d'agression à caractère sexuel sur la plage selon une étude publiée ce jeudi par l'IFOP.

Et ce sont près de 65% des moins de 30 ans qui ont déjà été exposés à des pressions sexuelles sur la plage.

Psyrencore, plus d'une femme sur dix a déjà été victime, je cite, d'attouchement sexuel sans consentement, toujours selon l'étude.

D'ailleurs, l'étude montre aussi que la disparition du topless, donc le fait de ne pas porter de haute maillot de bain pour une femme,

s'expliquerait notamment par la crainte de se faire déranger à cause du regard des hommes ou de voir des photos diffusées sur les réseaux sociaux.

Enfin, dernier actu, la Colombie, un pays d'Amérique du Sud, délivre depuis ce jeudi des passeports avec le genre X,

en plus des options féminins et masculins pour les personnes non-binaires, donc ils ne se considèrent pas strictement comme homme ou comme femme.

En Colombie, il était déjà possible de se déclarer non-binaires sur sa carte d'identité depuis mars 2022.

Avec cette mesure, la Colombie rejoint ainsi une douzaine de pays dans le monde qu'ils ont déjà mis en place, comme l'Australie, le Népal, les États-Unis ou l'Allemagne.

Voilà, c'est la fin de ce résumé de l'actualité du jour.

Évidemment, pensez à vous abonner pour ne pas rater le suivant, quel que soit d'ailleurs l'application que vous utilisez pour m'écouter.

Rendez-vous aussi sur YouTube ou encore sur Instagram pour d'autres contenus d'actualité exclusifs.

Vous le savez, le nom des comptes, c'est Hugo Descript.

Écoutez, je crois que j'ai tout dit, prenez soin de vous et on se dit à très vite.